

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 septembre 2024

Présents : Jean-Louis BALME, Véronique ATGER, Luc ATGER, Elisabeth BOULAT, Gérard COGNET, Gilbert COMMANDRE, Véronique DUBUS, Anne-Marie FOLCHER, Daniel RUCKERT, Marc VARIN d'AINVELLE, René VOLPILIERE.

Absents et excusés :

.....

Programme voirie 2024 : présentation des devis, choix des chantiers à faire réaliser et demande de subvention au Département dans le cadre du contrat territorial :

Monsieur le Maire présente les devis établis par l'entreprise JOUVERT :

- Combret : enrobé à chaud dans la rue centrale :	11 500,00 €
- Chemin de La Rouvière Haute : imprégnation bi-couche :	7 900,00 €
- Montée de la Prade : bétonnage du fossé sur 45m :	3 500,00 €
- Parking en haut du village du Bergognon : pose de plots :	2 900,00 €
- Route de L'Habitarelle : busage du fossé et élargissement de la route:	19 800,00 €
- Traversée du village de Villespasses : goudron monocouche	6 100,00 €

Total : 51 700,00 € HT

Le conseil municipal décide de faire réaliser ces travaux et charge Monsieur le Maire de demander une subvention au Département à hauteur de 40%, dans le cadre des contrats territoriaux.

Installation de glissières de sécurité, en bois et métal, à la montée du Champ.

Demandes de subventions Amendes de Police et DETR :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de faire installer des glissières de sécurité, en bois et métal, en bordure de la voie communale entre le Champ et La Prade.

Le devis estimatif des travaux s'élève à 15 060,00 € HT, le plan de financement est le suivant :

- Dotation au titre des Amendes de Police (20%) :	3 012,00 €
- Dotation au titre de la D.E.T.R. (60%) :	9 036,00 €
- Quote-part communale (20%) :	3 012,00 €

Total : 15 060,00 €

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de demander les subventions au Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police et à l'Etat au titre de la D.E.T.R, et s'engage à faire réaliser ces travaux si la commune est admise au bénéfice des dites dotations.

Remplacement des glissières du Grand-Altier par des glissières de sécurité en bois et métal -

Demandes de subventions Amendes de Police et DETR :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de faire installer des glissières de sécurité, en bois et métal, au Grand-Altier, dans la rue du milieu.

Le devis estimatif des travaux s'élève à 11 820,00 € HT, le plan de financement est le suivant :

- Dotation au titre des Amendes de Police (20%) :	2 364,00 €
- Dotation au titre de la D.E.T.R. (60%) :	7 092,00 €
- Quote-part communale (20%) :	2 364,00 €

Total : 11 820,00 €

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de demander les subventions au Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police et à l'Etat au titre de la D.E.T.R, et s'engage à faire réaliser ces travaux si la commune est admise au bénéfice des dites dotations.

Aménagement d'un nouveau vestiaire, pour le personnel, au restaurant, selon les nouvelles normes :

Les services de la DSV ont effectué un contrôle au PMR. La commune doit corriger deux défauts sur les locaux :

- Dans les toilettes, le robinet du lavabo est manuel, il faudrait qu'il soit automatique.
- L'accès au vestiaire du personnel ne doit plus se faire à partir de la cuisine.

La commune va se renseigner auprès de la DSV pour savoir exactement ce qu'il faut faire comme travaux.

Décision modificative budgétaire :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les ouvertures de crédits qu'il y aurait lieu d'effectuer pour le compte de l'exercice 2024 sur les budgets de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal accepte les ouvertures de crédits suivantes :

Budget eau : Fonctionnement :

Dépenses : article 6817 (chapitre 68) : + 37,00 €

Recettes : article 7817 (chapitre 78) : + 37,00 €

Budget assainissement : Fonctionnement :

Dépenses : article 6817 (chapitre 68) : + 71,00 €

Recettes : article 7817 (chapitre 78) : + 71,00 €

Echange foncier entre la commune et le PNC :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le PNC propose à la commune d'échanger des parcelles afin d'agrandir la forêt en libre évolution. Il propose de céder à la commune 6 parcelles d'une contenance totale de 4ha 35a 38ca contre la parcelle communale J556 d'une contenance de 5ha 04a 52ca.

Le conseil municipal donne son accord pour cet échange foncier.

Attribution du lot n°2 des terrains communaux de Chareylasses à vocation agricole ou pastorale :

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2019-071 en date du 17 décembre 2019 les terrains communaux de Chareylasses, à vocation agricole ou pastorale, ont été allotés.

Il informe que M. Jean-Louis BALME, attributaire du lot n°2 de cet allotissement, a fait savoir à la commune qu'il allait cesser son activité d'exploitant agricole, à compter du 31 décembre 2024, en raison de son départ à la retraite et que, de ce fait, il mettait fin à sa convention pluriannuelle de pâturage à cette même date.

Madame Bernadette BALME nous a fait savoir qu'elle allait reprendre l'exploitation agricole de son époux à compter du 1er janvier 2025 et qu'elle se portait candidate pour reprendre le lot n°2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour attribuer le lot n°2 à Mme Bernadette BALME et désigne Monsieur Gilbert COMMANDRE, 1er Adjoint au Maire, pour signer la convention.

Transfert du lot n°2 du bail emphytéotique des biens sectionaux du Bergognon :

Monsieur le Président rappelle que par bail emphytéotique en date du 2 mars 2005 les biens sectionaux du Bergognon ont été rétrocédés aux ayants-droits du sectional du Bergognon.

Il informe que M. Jean-Louis BALME, attributaire du lot n°2 de ce bail, a fait savoir à la commune qu'il allait cesser son activité d'exploitant agricole, à compter du 31 décembre 2024, en raison de son départ à la retraite et que, de ce fait, il mettait fin à son bail à cette même date.

Madame Bernadette BALME nous a fait savoir qu'elle allait reprendre l'exploitation agricole de son époux à compter du 1^{er} janvier 2025 et qu'elle se portait candidate pour reprendre le lot n°2 du bail emphytéotique.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour le transfert du lot n°2 du bail emphytéotique des biens sectionaux du Bergognon à Madame Bernadette BALME, à compter du 1^{er} janvier 2025, pour la durée restante du bail emphytéotique et désigne Monsieur Gilbert COMMANDRE, 1^{er} Adjoint au Maire, pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Proposition d'adhésion à l'accord collectif local pour la complémentaire santé des agents :

Monsieur le Maire informe que la réforme de la protection sociale complémentaire introduit l'obligation de participation des employeurs au profit de leurs agents (15 € / mois minimum). Le conseil municipal accepte d'adhérer à l'accord collectif local proposé par le Centre de Gestion.

Adressage : choix du modèle de plaques pour les numéros d'habitations et noms de rues :

Le conseil municipal fait les choix suivants :

Couleur de fond des plaques : crème

Couleur d'écriture : bordeaux

Type de filet : rond

Type d'écriture : ombré

Inscription « commune d'Altier » en haut des plaques de rues.

Questions diverses :

Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales :

La commune a perçu 39 539 € pour l'année 2024. Cette dotation bénéficie aux communes dont une partie du territoire comprend une aire protégée.

Rentrée scolaire 2024 : effectif des élèves de l'école d'Altier :

10 élèves + 1 enfant qui rentrera à l'école à l'automne.

Réduction de la vitesse dans la traversée d'Altier :

Monsieur le Maire propose de réfléchir à un dispositif qui permettra de faire ralentir la vitesse des automobilistes dans la traversée d'Altier.